

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

## ET SI VOUS PROFITIEZ MAINTENANT DE VOTRE ÉPARGNE SALARIALE ?



Grâce au prêt Myself,  
n'attendez plus pour réaliser vos projets !

Flashez ce code et découvrez en vidéo  
le fonctionnement du Prêt Myself !



## POURQUOI CHOISIR DE PLACER SON ÉPARGNE SALARIALE ?

Lors du versement des primes d'intéressement et/ou de participation, deux choix s'offrent à vous :

- les **percevoir**
- les **placer** sur votre Plan d'Épargne Entreprise

### + Les avantages

- Se constituer une épargne avec l'aide de son entreprise.
- Être exonéré d'impôts (hors CSG/CRDS) sur les sommes placées et conserver ses avantages sociaux.
- Bénéficier de l'abondement si l'entreprise le propose.

### - La contrainte

- Blocage des sommes pendant 5 ans (sauf cas de déblocage anticipé prévu par la loi).

## COMMENT PROFITER À L'AVANCE DE VOTRE ÉPARGNE BLOQUÉE ?

### ↳ NOTRE SOLUTION : LE PRÊT MYSELF®

Le prêt personnel adossé à l'épargne salariale vous permet de réaliser vos projets sans attendre la date de déblocage de votre épargne salariale.

Vous empruntez la somme dont vous avez besoin<sup>(1)</sup>, dans la limite du montant de votre épargne salariale bloquée :

- sans justificatif d'utilisation
- sans frais de dossier
- sans changer de banque

Le capital emprunté est remboursé totalement ou partiellement grâce au déblocage de votre épargne salariale. Ainsi, vous bénéficiez de **mensualités allégées**<sup>(2)</sup>.

Flyer-ES\_10-17

## POUR EN SAVOIR +



0 800 201 202

Service & appel gratuits



[www.eolefinance.com](http://www.eolefinance.com)

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Financo et après expiration du délai légal de rétractation en vigueur et présentation des pièces justificatives demandées.

(2) Prêt personnel adossé à l'épargne salariale : la mensualité du crédit intègre les intérêts et le cas échéant, le coût de l'assurance facultative (si vous y avez adhéré). Le capital est remboursable lors de la dernière échéance contractuellement convenue. Il sera remboursé en totalité ou en partie par affectation de l'épargne salariale. Les montants investis en épargne salariale ne sont pas garantis et sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

Eole Finance est une marque commerciale de Financo. Financo SA à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 58 000 000 €, RCS Brest 338 138 795. Siège social : 335, rue Antoine de Saint Exupéry - 29490 Guipavas. Société de courtage d'assurances, n°ORIAS 07 019 193 (vérifiable sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr))